

## DOCUMENT A DESTINATION DES MAÎTRES DE STAGE DES UNIVERSITÉS

*Un Praticien Agréé Maître de Stage des Universités, plus communément appelé MSU, est un médecin libéral qui accueille dans le cadre de stages des étudiants en médecine qui sont entre la 5ème année (externat) et la fin de la 11ème ou 12ème année (internat), selon les spécialités, afin de former les étudiants dans la spécialité concernée.*

### **Pré requis :**

Le praticien doit avoir contacté le coordonnateur de la spécialité afin de l'informer de sa volonté de demander un agrément et avoir son accord pour suivre la formation.

Conditions préalables pour l'obtention de l'agrément :

- 1 an d'activité pour accueillir un externe
- 3 ans d'activité pour accueillir un interne

L'agrément des maîtres de stages suit une procédure formalisée avec l'ARS :

- 1- Déposer un dossier de demande d'agrément pour la spécialité concernée et pour chaque phase du cursus (interne en DES phase socle, d'approfondissement, de docteur junior, FST)
- 2- La scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle gère les demandes reçues et les transmet aux coordonnateurs concernés pour recueillir son avis.
- 3- Le dossier est ensuite présenté en commission pour validation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le doyen de l'UFR de médecine.

Contact : [medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr](mailto:medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr)

<https://medecine.univ-cotedazur.fr/internat/agreements>

### **Démarches à entreprendre pour la formation MSU :**

- Construire un projet d'accueil pour valider son agrément (cf ci-dessus)
- Contacter le service de la scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle de l'UFR de médecine [medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr](mailto:medecine.scolarite.cycle3@univ-cotedazur.fr) afin d'obtenir les identifiants numériques au site UNESS (Université Numérique en Santé et Sport) pour la formation MSU.
- Munis des identifiants UNESS, le praticien **doit se former à la pédagogie** en suivant un cursus de maître de stage en se connectant à la formation en ligne : <https://formation.uness.fr/formation/course/view.php?id=22830>
  - Remplir le questionnaire pré-test
  - Suivre l'intégralité de la formation en ligne
  - Remplir le questionnaire post-test.  
L'obtention de la moyenne au post-test vous permettant d'obtenir un badge certifiant que vous avez suivi l'intégralité de la formation.
  - Remplir et signer la charte du MSU ainsi que la demande d'agrément

A noter que ces mêmes identifiants permettront au praticien **d'évaluer l'interne en fin de stage** : <https://cockpit.uness.fr/accueil>

La « **charte du MSU** » signée, ainsi que « **le badge** » de validation de formation, devront être complétés avec les pièces justificatives demandées et renvoyés à : [medecine.scolarite.cycle3@univ-coledazur.fr](mailto:medecine.scolarite.cycle3@univ-coledazur.fr)

Ces pièces, ainsi que l'évaluation du stage de l'interne accueilli chaque semestre, seront indispensables au paiement des indemnités de MSU (paie ou honoraires).

Une fois ces démarches effectuées, le maître de stage ainsi formé devra se remettre en contact avec le coordinateur de la discipline. **Une formation complémentaire peut être demandée par le coordinateur en fonction de la discipline intéressée** notamment pour les praticiens libéraux en médecine générale.

Entre temps, la faculté aura de son côté informé le coordinateur que la formation a bien été effectuée.

### **La commission du 3ème cycle**